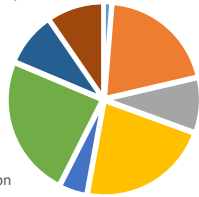
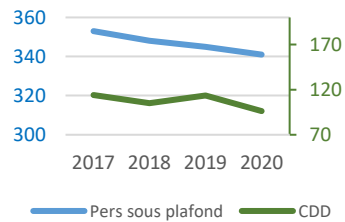


Détail des dépenses de fonctionnement au BI 2020

- lié aux RH (gratification, ...)
- lié à l'immobilier
- lié à l'informatique
- frais de déplacement
- véhicules
- prestations ext
- Communication, diffusion
- Autre



Evolution du plafond d'emploi (en ETPT)



Le plafond d'emploi est calculé en ETPT

ETPT : Equivalent temps plein travaillé
 effectifs physiques X quotité de temps de travail X période d'activité dans l'année

ETP : Equivalent temps plein
 Effectifs physiques X quotité de temps de travail

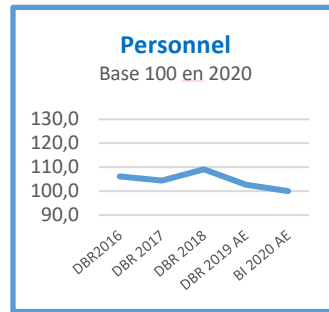
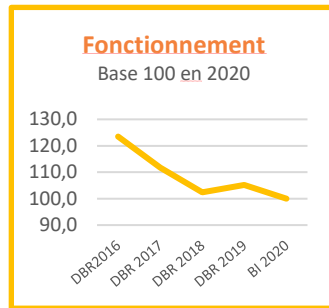
Les budgets votés en Conseil d'administration.

BI : budget initial
 Il est voté en novembre pour l'année à venir. Il est bâti sur les montants prévisionnels.

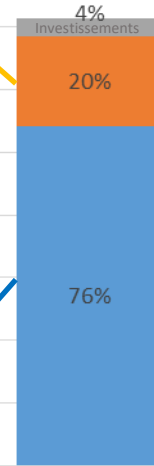
BR : budget rectificatif
 Il est voté en mars (BR1) et en octobre (BR2) pour apporter des ajustements en cours d'année au BI (BR1) ou au BR1 (BR2).

DBR : le dernier budget rectificatif, souvent le BR2.

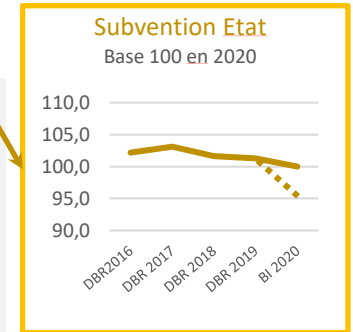
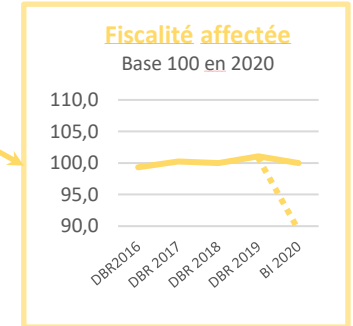
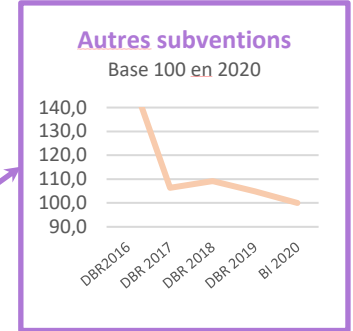
CF : compte financier
 Il est voté en mars de l'année suivant l'exercice. Il est bâti sur les montants réels enregistrés en comptabilité.



Dépenses du BI 2020



Recettes du BI 2020



Autre approche : ressource Etat / ressources « externes »

Salaire et charges personnel CDD

Fonctionnement/investissement CDD (proratisé sur salaire et charges)

Fonctionnement/investissement Sous plafond (proratisé sur salaire et charges)

Salaire et charges personnel sous plafond

Ressources « externes » (autres subventions, autres produits)

Les ressources « externes » financent une partie du fonctionnement des personnels sous plafond

Financement de l'Etat (subvention Etat et fiscalité affectée)

Fiscalité affectée = TATFNB, Taxe additionnelle sur la Taxe sur le Foncier Non Bâti

Subvention de l'Etat = subvention pour charge de service publique ayant remplacé le FFN à sa disparition

En pointillé : les baisses de recette évitées pour 2020.